

MINNE

Bulletin

F. REIDE, 10, rue de Solférino CCP: Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10 Tél.: SUF. 21-38 du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du Centre National de la Recherche Scientifique

BULLETIN TENSUEL Nº 72

JANVIER 1965

SOMMAIRE

- I Les actions des secteurs publics et nationalisé
- II L'assemblée du 19 janvier. La motion votée à l'Assemblée.
- III Le Conseil National du 9 Janvier
- IV Informations sur les commissions
 d'avancement
- V AVIS
- VI Dernières informations.

LES ACTIONS DES SECTEURS PUBLIC ET NATIONALISE

Les grèves des 27 et 28 Janvier sont une nouvelle étape de l'action progressive engagée par les secteurs public et nationalisé pour contraindre le gouvernement à améliorer les conditions de vie de ses salariés.

Les mouvements de début décembre l'ont contraint à dévoiler plus tôt que prévu les "résultats" des Commissions Grégoire pour le secteur nationalisé et à accorder à ce secteur un acompte de 1% sur les prévisions de 1965, à partir du ler Janvier. Mais rien n'a été prévu pour la Fonction publique et le cynisme des calculs qui ont conduit aux "résultats" des Commissions "Grégoire" ont montré que la position du gouvernement denourait inchangée.

Ces Commissions devaient "constater" l'évolution des salaires du secteur nationalisé au cours de 1963. En comptant dans les masses salariales de 1963 des sommes correspondant à une partie du rattrapage des retards accumulés au cours des années précédentes, en y incluant les crédits résultant de l'accroissement des effectifs, des changements de catégories, des indemnités, etc..., le pouvoir parvient à conclure que cheminots, gaziers, et électriciens avaient perçu en 1963 plus qu'il n'était prévu.

Pour la Fonction publique, où pas même une parodie de discussion n'est engagéc, par les mêmes calculs on aboutit aux mêmes résultats, nous aurions perçu 0,96% de plus que les 3% admis.

Voilà donc la nouvelle méthode utilisée pour renier les promesses faites et régler le contentieux que le gouvernement avait dû reconnaître pour 1963.

Pour 1964, notre situation serait également réglée puisque la progression de nos rémunérations a atteint les 4% fixés et que le pouvoir considère que les prix ont été parfaitement stabilisés.

En décidant de s'en tenir aux procédures antérieures pour 1965 le gouvernement prouve qu'il n'a pas renoncé à son intransigeance.

Les revendications des travailleurs des secteurs public et nationalisé restent donc intégralement posées.

Pour la Fonction publique, sur la base de la hausse des prix officiellement constatée et des relèvements du traitement de base attribués au titre de l'expansion, il est aisé de démontrer que, pour tenir ses engagements d'avril 1963, le Gouvernement doit accorder aux agents de la Fonction publique environ 8% de rappel pour 1963 et 1964, et relever très sonsiblement ses prévisions pour 1965. Cette remise à jour laisserait encore subsister tout le retard antérieur au 31.12.1962 et en particulier tout le déclassement des petites catégories qui atteint 20% de plus à certains niveaux.

Les 27 et 28 Janvier les agents des secteurs public et nationalisé ont fait grève pour que de réelles négociations avec les organisations syndicales s'engagent et aboutissent à l'augmentation générale des rémunérations, mais l'enjeu de la lutte est aussi la satisfaction des revadications particulières de chaque catégorie de travailleurs. Car, c'est au nom de la politique de "stabilisation que le CNRS ne peut demander des relèvements indiciaires pour les contractuels et que l'Education Nationale refuse aux dessinateurs la parité avec les techniciens ; c'est au nom de la même politique que les patrons s'opposent aux revendications des travailleurs du secteur privé.

Pour lutter contre une politique sociale qui frappe à des titres divers tous les travailleurs, la nécessité d'une action d'ensemble est maintenant admise dans la Fonction. Publique et é nlement ressentie dans le secteur privé. Mais il est aussi indispensable que cette action progressive et continue soit poursuivie jusqu'à ce que le pouvoir cède.

Les personnels du CNRS, tout en menant l'action pour leurs propres revendications ne manqueront pas, comme ils l'ont fait le 27 Janvier à prendre part aux oôtésdes agents de la Fonction publique aux luttes communes de tous les salariés.

L'ASSEMBLEE DU 19 JANVIER

A l'appel de l'Intersyndicale, une Assemblée Générale du personnel s'est tenue le mardi 19 janvier à Paris, rue de Solférino.

A l'ordre du jour, était le compte rendu de l'entrevue du 12 janvier avec Mr BLANCHARD, de l'Education Nationale.

Nous devons tout de suite dire que cette entrevue a été, dans l'ensemble,

satisfaisante. Les propositions que l'Education Nationale s'apprête à transmettre aux Finances vont dans le sens de nos revendications, sauf pour les catégories C (les dessinateurs).

Pour les catégories B et D, l'essentiel du projet du GNRS a été retenu, notamment :

- le classement des agents techniques AT₁, AT₂, AT₃ et ATP respectivement dans les catégories 4B, 3B, 2B et 1B.

Ainsi, grâce à notre action, pour la première fois au Ministère de l'Education nationale, la notion de valeur professionnelle acquise par la pratique a été retenue

- augmentation des pourcentages des dérogations : 30% (au lieu de 20%) pour les A, B, et C 10% (au lieu de 5%) pour les D.
- uniformisation de toutes les cadences d'avancement des B en accélérant les carrières des 9B, 8B, 7B et 6B
 - examens intérieurs pour l'accès aux catégormes D
- accession à la catégorie supérieure après 5 ans minimum dans la limite du I/6 (au lieu du 1/9) des recrutements pour les catégories 5 à 9B.

Pour les catégories C, les propositions du CNRS n'ont pas été acceptées par l'Education Nationale.

Alors que nous réclamons la parité des B et des C, c'est-à-dire les équivalences 1B - 1C, 2B - 2C, 3B - 3C, 5B-4 C, l'Education Nationale propose le passage en IB pour les 1C, mais le passage en 3B pour les 2C, 4B pour les 3C et 5B pour les 4C.

La discussion sur cette question a occupé une grande partie de l'Assemblée. Pour que les dessinateurs obtiennent satisfaction, c'est-à-dire la parité totale, le personnel présent a affirmé sa solidarité en faisant siennes les revendications des dessinateurs, et il a mandaté l'Intersyndicale pour qu'elle obtienne une entrevue avec Mr. JACQUINOT, sur le problème des dessinateurs, avant la nouvelle entrevue à l'Education Nationale que Mr.BLANCHARD a accordée pour le lundi 25 janvier.

De toute façon le projet de modifications au statut doit maintenant dépasser le cap Education Nationale pour aboutir aux Finances. Le personnel mettra tout son poids pour que les propositions définitives soient améliorées pour les dessinateurs et qu'elles soient transmises aux Finances. Le délai a été fixé à la fin janvier. Au cas où un retard interviendrait dans la transmission des textes, une nouvelle Assemblée Générale serait convoquée.

TEXTE DE LA MOTION VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE

LES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DU C.N.R.S.
REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE
10, rue de Solférino, le 19 janvier 1965

Prennent acte des propositions que l'Education Nationale s'apprête à transmettre aux Finances.

<u>Constatent</u> que dans l'ensemble des propositions reprennent celles du C.N.R.S. sauf en ce qui concerne les dessinateurs.

Mandatent

1' Intersyndicale pour qu'elle obtienne une entrevue avec la
Direction du C.N.R.S., sur le problème des dessinateurs, avant
celle du Lundi 25 avec M. BLANCHARD.

Insistent auprès de l'Education Nationale pour que soient améliorées les propositions concernant les dessinateurs.

<u>Demandent</u> que les propositions définitives soient transmises aux Finances avant fin janvier.

<u>Décident</u> la convocation d'une nouvelle Assemblée Générale, si un retard intervenait dans la transmission des textes.

INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

Nous sommes en mesure de communiquer les dates prévues pour les réunions de la Commission paritaire d'avancement. Cette commission aura à statuer sur les avancements d'échelon 1965 et sur les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude au 9° tour (agents ayant 5 ans minimum d'ancienneté dans leur catégorie et faisant l'objet d'une demande de leur chef de service).

Voici ces dates :

CatégoriesD 29 janvier

Catégories B 2-3-4-5 février Intergroupes B,C en A 9 février

Catégories C 10 février . Catégorie A 11 février

Notre Syndicat, comme l'année passée, a prévu un collectif de travail pour que les résultats soient communiqués à chacun dans le plus bref délai.

A PROPOS DE LA COMMISSION DE DEROGATION :

Nous ne connaissons pas encore la date des réunions, mais nous avons à informer le personnel de la réponse faite à l'Intersyndicale par Monsieur le Mirecteur Général à propos de cette commission.

Notre syndicat avait proposé à l'Intersyndicale, conformément aux voeux

exprimés par nos Congrès, de demander au CNRS une représentation du personnel au sein de cette commission.

Cette demande était motivée par le souci d'une defense efficace des intérêts des agents, les représentants du personnel pouvant, ainsi qu'en commission paritaire, faire valoir tous les arguments pour que les décisions soient prises avec le maximum de justice.

Nous savons également que cette demande a l'appui de nombreux patrons qui souhaitent que leurs agents proposés puissent être informés avec clarté des raisons (sans trahir le secret des délibérations) de leur éviction : dossier insuffisant, nombre de possibilités et de candidats, répartition la plus juste possible entre les différentes disciplines, entre les laboratoires, etc....

Dans sa réponse, le Directeur Général indique que "ce problème va être étudié par le service compétent du CNRS. Je ne manquerai pas de vous faire part de la décision que j'aurai été ameré à prendre à cet égard lorsque l'étude sera terminée".

Nous espérons que la réponse sora favorable, car il nous semble qu'il n'y a pas d'opposition due au texte de notre statut, notre demande étant très souple et envisageant une forme de collaboration à titre consultatif uniquement.

Il importe d'informer les Directeurs de Laboratoire de cette démarche intersyndicale, et de la réponse du Directeur du CNRS afin que les patrons qui nous ont sollicité puissent intervenir auprès du Directeur Général et soutenir notre demande avec leurs propres arguments.

LE CONSEIL NATIONAL DU 9 JANVIER

Cc Conseil auquel une bonne participation de la province a été assurée (Marseille, Grenoble, Lyon, Caen, Bordeaux, Toulouse) a engagé une large discussion sur les deux points de l'ordre du jour.

Nous ne pouvons ici qu'en exprimer, trop rapidement, les conclusions générales.

- Sur la défense du CNRS, nos positions de Congrès ont été réaffirmées et approfondies. Un accord général s'est établi pour travailler toujours plus à un élargissement des secteurs contribuant à cette défense, le sort de la recherche intéressant l'ensemble des travailleurs et de la nation et pas seulement les travailleurs du CNRS.
- Sur l'examen des rapports présentés par les Commissions du syndicat, il a été décidé :
- 1° Pour la Commission "ocuvres sociales": que les sections envoient au plus tôt à la Commission des indications sur les problèmes auxquels olles se trouvent confrontées (logements, cantines, crèches, garderies, transports, etc...) afin qu'un programme du syndicat soit rapidement rédigé et proposé aux autrez organisations.
- 2° Pour la Commission "Sécurité d'emploi et retraites": qu'une réunion de la Commission sur ce seul sujet ait lieu à Paris un samedi, en février, avec les membres de province particulièrement intéressés (notamment Bordeaux et Montpellier).

3° - Pour la Commission "Fersonnels sur crédits extérieurs": que les contacts "au sommet" avec la DGRST ou d'autres organismes dispensateurs de contrats (pour que ces derniers soient assortis de garanties pour les personnels engagés), soient complétés par un examen des cas précis d'anomalies et d'injustices et l'organisation dans chaque cas de l'action au niveau des services et laboratoires.

En liaison avec la défense du CNRS, il a été réaffirmé que les contrats, par leur nature, ne peuvent, même aménagés, amener de solution satisfaisante pour le personnel sous contrat. Seule la création de postes normaux au CHRS assurera de façon convenable à ce personnel à la fois les garanties et les rémunérations que tout travailleur doit exiger.

AVIS pour ceux qui ont dépassé le délai statutaire de 5 ans d'Education Nationale pour adhérer à la MGEN

A la suite de démarches effectuées par nos camarades du syndicat des chercheurs, il est encore possible, jusqu'à la date limite du 31 mars 1965, de formuler une demande d'adhésion à la Mutuelle Générale de l'Education Nationale, pour les agents du CNRS qui ont dépassé le délai de 5 ans de présence sans adhérer à la MGEN.

TOUTES DERNIERES INFORMATIONS

22 Janvier - Entrevue au CNRS avec Mr. JACQUINCT.

Cette entrevue, demandée par l'Assemblée Générale du 19 janvier était destinée à une ultime intervention auprès de notre direction pour l'amélioration des projets relatifs aux dessinateurs.

Notre Directeur nous fait part d'une dernière proposition qu'il fait à l'Edueation Nationale :

1 B - 1 C

4 B - 3 C

2 B - 2 C (dessinateurs d'étude ot

5 B - 4 C

dessinateurs peintres hors catégorie/

3 B - 2 C (dessinateurs peintres l° catégorie)

25 Janvier. Entrevue à l'Education Nationale avec Mr. BLANCHARD.

Mr. BLANCHARD n'a pas encore pris position sur les dernières propositions du CMRS qui viennent de lui parvenir. Il se montre extrêmement réticent pour proposer des améliorations pour les 2 C et 1 C.

Lors des entrevues précédentes, les 30 novembre 1964 et 12 janvier 1965, il avait déjà cette attitude Des arguments développés par l'Intersyndicale l'avaient, par deux fois, conduit à esquisser des propositions pour les 10 et 20, mais la dernière entrevue indique que Mr. BLANCHARD n'a pas au fond modifié ses intentions bien que notre argumentation lui ait été reprise une troisième fois et bien qu'il ait reçu de très nombreuses lettres, des laboratoires, nous a-t-il dit...

Toutefois il est décidé à trancher définitivement dans les jours qui viennent (après avoir vu Mrs DELAROCHE et COUPRY) et nous a priés de prendre contact avec son collaborateur Mr. BENOIT pour être informés du moment où il transmettra l'ensemble de son projet aux Finances.